Notice d'information relative aux textes conventionnels applicables Collaborateurs de droit privé

Vous faites partie de la Chambre de commerce et d'industrie de région (CCIR) Hauts-de-France en qualité de salarié(e) de droit privé.

Selon les modalités portées à votre contrat de travail, vous êtes soumis(e) :

- Au Droit privé, conformément aux dispositions du Code du travail ;
- Egalement aux dispositions de la loi n° 2019-486 relative à la croissance et la transformation des entreprises applicables pendant la durée de la période transitoire qui s'achèvera à la date de la publication au Journal Officiel de l'arrêté d'agrément de la future Convention collective des CCI ;
- Durant la période transitoire précitée, des dispositions du Statut du personnel administratif des CCI, et donc du Règlement intérieur régional de la CCIR Hauts-de-France, s'appliqueront en ce qui concerne :
    - ✓ La grille nationale des emplois ;
    - ✓ La rémunération ;
    - ✓ Le treizième mois ;
    - ✓ Le temps de travail ;
    - ✓ Le travail à temps partiel ;
    - ✓ Le forfait jour ;
    - ✓ Les congés payés ;
    - ✓ La mobilité ;
    - ✓ Les régimes de prévoyance complémentaire, de remboursement des frais de santé et de retraite complémentaire ;
    - ✓ Le jour de carence ;
    - ✓ Le télétravail ;
    - ✓ Le compte épargne temps (CET) ;
    - ✓ La prévention des risques psychosociaux ;
    - ✓ Le fonds social ;
    - ✓ Les dispositions relatives aux enseignants.

- Au terme de cette période transitoire et à compter de la date de publication de l'arrêté d'agrément de la future Convention collective des CCI, vous bénéficierez pleinement des dispositions de cette Convention collective ainsi que des accords collectifs nationaux ou régionaux conclus postérieurement.

Par ailleurs, nous vous informons qu'un exemplaire du Statut du personnel administratif des CCI ainsi que du Règlement intérieur des personnels sous Statut de la CCIR Hauts-de-France, dûment tenus à jour, est mis à votre disposition :

- Au sein du service des Ressources Humaines de la CCI de région Hauts-De-France, située 299 Boulevard de Leeds – CS90028 – 59031 LILLE ;
- Et sur l'intranet de la CCIR Hauts-de-France à l'adresse suivante : https://ccindf.sharepoint.com/sites/intranet/Pages/ressourceshumaines.aspx

A compter de la publication au Journal Officiel de l'arrêté d'agrément de la future Convention collective des CCI, un exemplaire dûment tenu à jour de cette Convention collective sera également disponible selon les mêmes conditions.